



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°09/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbert, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermant excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : Présentation du D.O.B 2025.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1, L.5211-1,
- Vu la présentation du débat d'orientations budgétaires 2025 en conseil communautaire, qui en prend acte,
- Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la présentation du débat des orientations budgétaires 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération et n'émettent pas d'observation particulière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



23/01/2025

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

Page 1

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

Table des matières

PREAMBULE.....	5
Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire.....	5
I. Le contexte économique et financier général.....	5
II. Situation de la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray.....	6
A- Le budget général – Section de Fonctionnement	7
a. Analyse financière rétrospective 2017 – 2024.....	7
B- Budget Principal – Section d'investissement	17
C. Les Ressources Humaines (tous budgets : principal, SIEOM).....	19
a. Structure des effectifs au 31/12/2024.....	19
e. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel pour 2025.....	22
III. Le Budget Annexe du SIEOM	23
A. Le contexte économique	23
B. SIEOM - Analyse rétrospective 2017 – 2023	23
IV. Les budgets des Zones d'Activités Economiques	26
A. Le contexte économique.....	26
V. Les perspectives 2024.....	27
A - Budget Principal	
Inscriptions budgétaires proposées pour 2024 (nouvelles et reportées) :	
B Budget Annexe SIEOM.....	
Inscriptions budgétaires proposées pour 2024 :	
C Budgets Annexes Economiques.....	

PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2025.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une présentation afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I. Le contexte économique et financier général

L'année 2024 aura été marquée par l'instabilité politique, engendrée notamment par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et par la motion de censure du 4 décembre, entraînant la démission du gouvernement de Michel Barnier.

L'environnement économique est marqué par une activité peu dynamique et un ralentissement de l'inflation.

Les orientations budgétaires 2025 sont construites dans un contexte particulièrement complexe avec des aléas politiques, institutionnels économiques et budgétaires inédits pour la collectivité. Ces incertitudes fragilisent la construction du budget à venir.

Le gouvernement souhaite faire plus 30 milliards d'économies et 21 milliards de hausses de recettes en 2025, pour réduire le déficit à 5,4 % du PIB.

Sur le plan financier, l'effort financier demandé aux collectivités sera ramené de 5 milliards d'euros initialement envisagés en 2025 à 2,2 milliards d'euros.

Au moment de la rédaction du présent document, aucune information ne permet d'éclairer la collectivité quant aux futures priorités.

II. Situation de la Communauté de communes des 4 Rivières en Bray

Les informations communiquées dans le présent document sont données sur la base des données comptables de la CC4R au 31-12-2024 permettant d'aboutir à une comparaison pluri annuelle la plus juste possible. **Des ajustements pourront être réalisés dans le compte administratif en fonction des écritures de fin d'exercice à venir avec le rapprochement du compte de gestion.**

A- Le budget général – Section de Fonctionnement

a. Analyse financière rétrospective 2017 – 2024

- Les recettes / dépenses *réelles* de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des recettes de fonctionnement	3 889 091,88 €	3 061 864,19 €	3 431 847,51 €	3 436 880,22 €	4 969 427,15 €	4 009 885,58 €	4 253 628,70 €	5 305 580,24
TOTAL des dépenses de fonctionnement	2 262 383,56 €	2 341 276,39 €	2 870 816,11 €	2 922 426,63 €	3 083 056,51 €	3 401 016,48 €	3 504 841,84 €	4 851 515,87
SOLDE	1 626 708,32 €	720 587,80 €	561 031,40 €	514 453,59 €	1 886 370,64 €	608 869,10 €	748 786,86 €	454 064,37

- Evolution des bases entre 2017 et 2024 selon l'état 1259

Taxes	Taux votés	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024
Taxe d'Habitation /additionnelle	2.86	24 297 000	24 406 000	24 874 000	25 306 000	0	2 908 863	3 115 000	3 360 000
Taxe Foncière sur le bâti	2.83	25 980 000	26 400 000	27 007 000	27 911 000	25 177 000	26 071 002	27 790 000	28 962 000
Taxe Foncière sur le non bâti	6.18	3 721 000	3 737 000	3 811 000	3 857 000	3 867 000	4 000 909	4 286 000	4 451 000
Cotisation Foncière des Entreprises	2.16	10 816 000	11 011 000	10 961 000	11 331 000	7 463 000	7 572 336	8 088 000	8 333 000

A noter : en 2025 l'évolution des bases foncières devrait être de +1.7%

- Evolution du Chapitre 74 sur la période 2017-2024 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
DGF (741124)	76 474,00 €	74 873,00 €	176 687,00 €	191 655,00 €	210 034,00 €	230 148,00 €	251 106,00 €	296 251 €	+17.98%
DGF de compensation part CPS / reversé aux communes (741126)								663 501 €	
Caf bonus attractivité / crèche (74718)	1 395,68 €	7 834,84 €	- €	- €	1 421,34 €	- €	- €	2 327,50 €	
FCTVA (744) FCTVA (10222)		18 080,02 €	103 303,03 €	13 047,11 €	11 606,41 €	8 757,04 €	1 656,41 €	653,77 € 76 412,59 €	
Subventions du Département (7473)	4 469,00 €	4 470,00 €	4 617,00 €	4 417,00 €	7 155,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000 €	
Compensations de l'État (74832 - 74833)	58 652,00 €	52 725,00 €	50 573,00 €	53 691,00 €	95 636,00 €	230 302,38 €	253 767,00 €	217 111 €	-14.44%
Reversements communes (74471)		46 532,19 €	- €	- €	- €	- €			
Autres organismes 747888 (CAF, MSA)				158 415,16 €	98 640,68 €	101 651,83 €	166 002,89 €	222 331,92 €	+33
TOTAUX	140 990,68 €	14 515,05 €	35 180,03 €	421 225,27 €	424 493,43 €	579 859,25 €	681 532,30 €	1 487 688,78	

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
GEMAPI (7346)				140 149,00 €	218 247,00 €	207 995,00 €	169 661,00 €	250 353	+47.56%

Evolution du Chapitre 65 sur la période 2017-2024

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Action sociale - Banque alimentaire - Gens du voyage									
Alcool Addict 76	400	600	600	600	600,00	600,00	600,00	600	
Association Cantonale de Solidarité aux personnes âgées	15 000,00	10 000,00	7 076,00	3 300,00	3 900,00	4 500,00	4 500,00	4 500	
Association d'Aide et de Secours à la Personne	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	3 900,00	3 900,00	0	
(Subvention exceptionnelle)	11 000,00				0,00				
CLIC du Pays de Bray	1 308,00	8 092,00	8 522,00	8 522,00	8 632,00	8 696,00	0,00	0	
Banque alimentaire	5 845,00	25 431,00	15 580,00	18 280,00	17 000,00	15 000,00	18 000,00	15 800	
Centre social de la Croix-Rouge	6 000,00	6 000,00	5 468,00	5 618,00	5 618,00				
Mission Locale Rurale du Talou	12 050,00	12 050,00	16 404,00	14 180,00	14 180,00	14 180,00	10 000,00	10 000	
Plateforme mobilité UDAF (0,10€/habitant)		3 100,00			0,00				
UDAF MOB ACTIONS					6 500,00	6 500,00			
FORGES SOLIDARITE								1 00	
ADPEP76					3 000,00		5 000,00	5 00	
AUTOSAGE (transport solidaire)		200			0,00			2 50	
ACSAD			3 000,00	3 000,00	0,00				

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CARMA EVS				3 000,00	6 000,00	7 000,00	10 000,00	15 000
Association LA MAIA				2 300,00	0,00			
Resto du Cœur			2 000,00			3 000,00	3 000,00	3 000
Croix Rouge Gournay en Bray						5 800,00	5 000,00	5 000
Sous-Totaux	56 103,00	69 973,00	63 150,00	63 300,00	69 930,00	69 176,00	60 000,00	62 400
Jeunesse et Sport								
Ville de Forges-les-Eaux (Tour de Normandie)	9 250,00	10 000,00	10 000,00		0,00	10 000,00		
Association Sportive du Collège	250				0,00		6 840,00	8 878
Trail du Pays de Bray	2 000,00				0,00			
Marathon du Terroir Brayon (organisation de 3 courses)	7 500,00	10 000,00	7 000,00		0,00			
Athlétic Club Bray Est	1 500,00	12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	10 000,00	8 000,00	12 216
La Boule Forgionne	300	300	510	250	200,00			
Association Jeunesse Sport de Gaillefontaine	3 500,00				0,00			
Forum des métiers (établissement scolaire support)	800				0,00			
SIVOS de la Haute-Béthune (classe de neige)	2 093,25				0,00			
USF Générale	2 500,00				0,00			
ASCA	12 000,00	12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000
Sport Loisir Ferrièreuse Rando-Cyclo		500			0,00			
USF Athlétisme		1 000,00			0,00			
Forges Vélo 76		1 000,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275,00	1 275
Ecole de Judo Jacques Lemaître		500	425	425	255,00	425,00	400,00	400
ASG Badminton		1 500,00	1 275,00		0,00			
ASG Football		12 000,00	10 200,00	10 000,00	6 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000
ASG Handball		2 000,00	3 400,00	3 400,00	2 040,00	3 000,00	3 000,00	2 630

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ASG Natation		1 500,00	2 805,00	2 805,00	1 683,00	3 000,00	3 000,00	
Twirling Espérance de Gournay		500			0,00			
Club La Feuillie Cycliste		1 500,00	2 975,00	2 975,00	2 975,00	3 500,00	3 000,00	3 000
VTT Bois et Vallées (Rando VTT et pédestre)	1 300,00	1 300,00	1 300,00		0,00	2 000,00	2 000,00	2 500
AJC Croisy	2 400,00				0,00		1 000,00	
Association Jeunesse Sportive Serqueux / Saumont			2 322,00	2 322,00	1 393,00			
Rugby Forges-les-Eaux			7 900,00	7 900,00	4 740,00		7 000,00	7 000
Association Croisy Club Sport Loisirs			3 009,00		0,00			
Association LA SENTINELLE			1 900,00	1 900,00	1 140,00	1 840,00		
Hippodrome de Mauquenchy	8 000,00	10 000,00	10 000,00		0,00			3000
Gournay-en-Bray (apprentissage natation)		50 000,00		33 024,00	0,00			
Forges-les-Eaux (apprentissage natation)		1 515,68		31 149,50	0,00			
Twirling Teams de Forges				500	0,00			
Forges Escalade				1 000,00	600,00			
ASG Gymnastique				2 000,00	0,00			600
US Forges Natation				1 000,00	600,00		948,00	
Foyer socio éducatif du collège Rolon				1 300,00	1 300,00			
USF Handball					1 200,00	2 000,00		1 000
USF FORGES BASKET							1 000,00	2 00
Forges Dojo 76						400,00	400,00	1 00
VELOCE CLUB ROUEN							3 500,00	3 50
Association d'éducation populaire du Pays de Bray			952		400,00			
Sous-Totaux	53 393,25	129 115,68	150 869,50	123 225,50	37 801,00	61 440,00	65 363,00	73 00
Ecole de musique - Culture - Animation								
Ecole de musique de Forges-les-Eaux	45 000,00	27 600,00	32 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	28 750,00	29 75
Ecole de musique de Gournay-en-Bray	19 000,00	35 880,00	32 000,00	30 000,00	35 000,00	39 000,00	39 000,00	39 00

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ecole de musique de la Feuillie	2 000,00	5 520,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	6 500,00	6500
Trait d'Union	1 800,00	2 000,00	1 500,00	0	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000
Comice agricole		6 000,00			0,00	0,00		
Club Informatihil	3 500,00				0,00	0,00		
Comité des Fêtes de Gaillefontaine (Fête du 15 août)	5 000,00				0,00	0,00		
Comité des Fêtes de Forges-les-Eaux (14 juillet)	4 500,00				0,00	0,00		
Musiques Actuelles en Pays de Bray (MAPB)	2 000,00				0,00	0,00		
Musée de la Résistance de Forges-les-Eaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 450
Harmonie de Forges-les-Eaux	1 000,00				0,00	0,00		
Théâtre des sources	500				0,00	0,00		
Halte-Garderie de Forges-les-Eaux (spectacle fin d'année)	300				0,00	0,00		
Les petits pinceaux	500				0,00	0,00		
Collège de la Hêtraie (Animadocs)	500				0,00	0,00		
Sauvegarde du Pont au Coq (inauguration)	2 000,00				0,00	0,00		
Beaubec Production				300	0,00	0,00		
Lire en Bray Forges les Eaux						600,00	600,00	400
Le Rebours Haussey						1 500,00		7 333
ABCD Ferrières en Bray						800,00	800,00	40
Les amis de l'ours à Cuy Saint Fiacre							500,00	
Association les Chemins de traverse					2 000,00	15 000,00		
Association Au bout de la Piste					600,00	5 000,00	5 000,00	5 00
La Fabrique de Sigy							15 000,00	3 66
Asso l'Art et la Manière								3 00
Asso le Festival des A-COTES								50
Asso tourne la page								60

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sous-Totaux	88 600,00	78 000,00	71 500,00	66 300,00	83 600,00	107 900,00	106 150,00	107 600
Tourisme - Chemins de randonnées								
Commune de la Hallotière (entretien du parc)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000
Office de Tourisme de la Feuillie	27 000,00							
Office de Tourisme de Gournay-en-Bray	6 000,00							
Office de Tourisme des 4 rivières de Bray		8 000,00	17 935,00	22 545,00	19 000,00	31 000,00	25 000,00	25 000
Office de Tourisme de Forges-les-Eaux	0	22 000,00	15 065,00	15 455,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000
Association London-Paris à la carte	2 301,99	2 300,00						
Sous-Totaux	37 301,99	34 300,00	35 000,00	40 000,00	36 000,00	48 000,00	42 000,00	42 000
Petite enfance - Crèche - Centre de loisirs - RAMI								
Liberty Bray (subvention d'équilibre)	163 078,00	164 516,00	165 033,00	309 429,00 €	141 460,00	145 125,00	149 200,00	152 860
Forges-les-Eaux (Centres aérés/Centres de loisirs)	11 293,00	10 485,00	5 305,00	6 000,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00	6 000
Gaillfontaine (Centres aérés/Centres de loisirs)	3 059,00	5 000,00	5 600,00	7 000,00	7 000,00	7 200,00	7 200,00	7 200
Serqueux (Centres aérés / Centre de loisirs)			3 000,00	7 000,00	7 000,00	6 000,00	5 000,00	5 500
Gournay-en-Bray ALSH						6 000,00	6 000,00	6 000
Gournay-en-Bray Espace Jeunes			4 519,00	4 000,00	5 000,00	4 000,00	2 000,00	
CARMA (subv ALSH)	22 000,00	22 000,00	14 000,00	16 000,00	16 000,00	19 000,00	20 800,00	20 800
CARMA Place aux jeunes			7 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		4 000
CARMA ALSH Croisy						500,00		
Commune de Forges les Eaux – Festival des Marionnettes								500
Place aux jeunes et jeunes ambassadeurs ACSAD			6 000,00	6 000,00	0,00		4 000,00	
UFCV - BAFA (participation/session perfectionnement)	400	200			0,00			
Sous-Totaux	199 830,00	202 201,00	211 409,00	359 429,00	184 460,00	195 825,00	199 200,00	202 860
Développement économique								

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Association de soutien à la filière pommes du Lycée de Merval		20 000,00	9 883,00	0	0	0	0	
Espace formation (association en création - non versé)		10 000,00		0	0	0	0	
Aide à l'immobilier d'entreprise								5 000
Sous-Totaux	0	30 000,00	9 883,00	0	0	0	0	5000
Administration générale								
Comité de Foire Agricole de la Rosière			5 000,00	0	0,00	0,00	5 000,00	
Association Forgionne des Sports Équestre (AFSE)			10 000,00	0	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000
Comice agricole						6 000,00		6 000
Passion tracteur (fête d'antan)						10 000,00	5 000,00	10 000
Ecole de Musique de Gournay (Festival de Musique)			3 000,00	0	0,00	0,00		
Fondation Beaufrils / La Brèche			5 000,00	0	0,00	0,00		
Association Rythm Show					4 000,00	0,00		
Association Domaine de Merval					5 000,00	7 000,00	11 894,00	7 000
Société des Courses de Mauquenchy			10 000,00	0	13 425,00	17 000,00	13 000,00	10 000
Union des victimes de Lubrizol				500	500,00	500,00		
Aide aux victimes information médiation								500
Asso Vivre à Hodeng-Hodenger								6 000
Musée de la Résistance								2 000
Asso Provence en Normandie								50
Asso le Rebours								20 000
Asso les motards du Pays de Bray								1 000
Asso Solidarité Paysans								2 500
Entreprendre pour apprendre				1 035,00	0,00	0,00		
Sous-Totaux	0	0	33 000,00	1 535,00	22 925,00	50 500,00	44 894,00	75 500
TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	435 228,24	543 589,68	574 811,50	653 789,50	434 716,00	532 841,00	517 607,00	563 360
Adhésions aux syndicats								

ORGANISME	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray	126 081,11	128 234,31	134 349,47	138 299,68	141 986,01	149 236,65	128 625,49	135 639,48
Seine-Maritime Numérique 76	190 359,00	70 385,00	200 300,00	200 300,00	200 300,00	200 300,00	201 830	203 830
CAUE 76				111	0,00	113,00	114,00	500
Sous-totaux	316 440,11	198 619,31	335 649,47	338 710,68	342 286,01	349 649,65	330 569,49	339 969,48
Compétence GEMAPI								
SIEAE de l'Epte / Synd Mixte du bassin de l'Epte		86 004,29	86 007,00	119 870,00	116 636,26	81 646,00	107 832,00	111 978
SMBV de l'Andelle		89 135,00	96 067,00	95 977,00	100 864,00	116 226,00	130 102,00	143 706
SIBV Arques et côtiers adjacents		20 489,00	21 428,55	25187,50	25 187,50	25 590,50	26 660,47	27 202,50
SIIVE de la Vallée de l'Epte			857,46	857,46	857,46	857,46		
SMAB de la Bresle				48,96	172,27	175,50	154,40	190,76
SIVT (Syndi des Inter vallées du Terrain)						4 616,00	4 656,00	5 345
Sous-totaux		195 628,29	203 502,55	215 847,00	243 717,49	229 111,46	269 404,87	288 422,26
Budget annexe								
Service de Soins Infirmiers à Domicile	110 000,00							
Sous-Totaux	110 000,00	0	0	0	0	0		
TOTAUX	861 668,35	937 837,28	978 614,05	1 208 547,18	1 020 719,5	1 111 602,11	1 117 581,36	1 196 751,74

- L'état de la dette du budget principal 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	1 563 878,06 €	570 235,03 €	947 461,76 €	875 271,42 €	803 625,96 €	731 014,07 €	2 431 014,00 €	2 315 425,16 €
Annuité en capital de la dette	994 091,04 €	40 060,63 €	72 712,64 €	71 690,34 €	72 145,46 €	75 085,80 €	160 953,34 €	232 357 €
Annuité en intérêts de la dette	34 854,59 €	7 726,00 €	14 323,10 €	13 192,63 €	12 263,85 €	11 323,76 €	45 364,43 €	74 921 €
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	40,21%	18,62%	27,61%	25,47%	16,17%	18,23%	57,15%	43,64 %
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	25,56	1,31	2,12	2,086	1,452	1,873	3,784	4,38
Nombre d'années d'Épargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	0,96	0,79	1,69	1,70	0,43	1,20	3,25	5,10

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans. (source Exfilo)

B- Budget Principal – Section d’investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des recettes d'investissement	298 510,77 €	980 614,41 €	284 290,55 €	4 921,65 €	1 716 903,00 €	630 841,71 €	3 284 973,66 €	1 275 823,46
TOTAL des dépenses d'investissement	1 311 810,13 €	2 054 901,40 €	156 538,05 €	196 881,74 €	1 861 906,18 €	747 027,78 €	1 831 666,43 €	1 332 648,41
SOLDE	-1 013 299,36 €	-1 074 286,99 €	127 752,50 €	-191 960,09 €	-145 003,18 €	-116 186,07 €	1 453 307,23 €	-56 824,95

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

- Les opérations d'investissement du budget principal en 2024

Pour rappel, voici les principales opérations d'investissement 2024 (hors emprunts et opérations d'ordre)

N° d'opération	Libellé	RAR 2023	Montant prévu BP 2024 + DM	RAR 2023 + BP/DM 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser 2024	Commentaires
101	Mobilier et matériel de bureau		5 000,00	5 000,00	1 047.15	0,00	
111	Matériel de bureau et informatique	1 479	20 000	21 479	13 249.32	0,00	
115	Aménagement locaux Forges		90 000,00	90 000,00	0	0,00	
128	RAMI / mobilier		3 000	3 000	2 876.75	0,00	
131	MSP Gournay	21 552	530 000	551 552	14 543.47	61 602.69	étude artech / ABSZIA ET SOCOTEC
133	Centre de formation / siège CC4R	299 325.68	277 000.32	576 326	362 642.93	56 281.02	marchés de travaux à solder (JDH et Maitrise d'œuvre)
137	Crèche Amstramgram Forges		65 900	65 900	11 768.39	54 089.71	Travaux chauffage
138	Aire d'accueil des gens du voyage	42 480,00	500 000	542 480	0	42 480,00	études aménagement
141	Appareils téléalarmes		2 600	2 600	2 510.04	0,00	Installation téléalarme
145	Signalétiques ZA et PEM		50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	
147	Aménagement PEM Serqueux	27 502.80	600 000.20	627 503	6 232.80	24 690	MOE ARTEMIS et ESPAC URBA
148	Vidéo protection ZA et PEM		24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	
150	Participation travaux SDIS Gournay		437 500	437 500	0,00	0,00	
151	PARTICIPATION RECYCLERIE		80 000,00	80 000,00	80 000	0,00	
152	Fonds de concours communes		150 000,00	150 000,00	48 732.32	22 230.68	
154	Matériel et outillage technique		5 500	5 500	3 446.24	0,00	
155	Logiciel taxe de séjour		15 000,00	15 000,00	6 780	0,00	
156	Opérations diverses		178 585	178 585	0,00	0,00	
157	Subvention piscine de Forges		62 500	62 500	0,00	0,00	
158	Création de terrains familiaux gens du voyage		200 000	200 000	0,00	0,00	
	TOTAL	392 339.48	3 608 925	4 001 264.48	553 829.41	261 374.10	

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

C. Les Ressources Humaines (tous budgets : principal, SIEOM)

a. Structure des effectifs au 31/12/2024

Répartition des agents de Communauté de communes par catégories hiérarchiques et statut.

CC4R

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Totaux	
	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP
Titulaire	3	3	4	2,91	7	7	14	12,91
Non titulaire	2	2			7	6,6	9	8,6
Totaux	5	5	4	2,91	14	13,6	23	21,51

SIEOM

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Autres, privés		Totaux	
	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP	Postes	ETP
Titulaire							3	3
Non titulaire					11	10,23	11	10,23
Totaux					11	10,23	14	13,23

	Postes	ETP
TOTAL GENERAL	37	34,74

b. Dépenses de personnel

CC4R

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	MAD Organismes extérieurs	Totaux
Titulaire	181 239,33	150 785,50	272 439,28		604 464,11
Non titulaire	67 586,35		285 452,73		353 039,08
Autres				15 235,28	15 235,28
Totaux	248 825,68	150 785,50	557 892,01	15 235,28	972 738,47

SIEOM

Statut	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contrats privés	MAD Organismes extérieurs	Totaux
Titulaire			91 885,29			91 885,29
Contrats privés				440 359,75		440 359,75
Autres					44 879,66	44 879,66
Totaux	0	0	91 885,29	440 359,75	44 879,66	577 124,70

	Nombre agents	Dépenses
TOTAL GENERAL	43	1 549 863,17

Taux d'absentéisme 2024 :

Motif absence	CC4R		SIEOM	
	Nb agents	Total jours	Nb agents	Total jours
Maladie ordinaire	7	81	5	569
Maladie Professionnelle				
Accident de travail/trajet	1	5		
Congé de maternité/paternité	1	123		
Congé de Longue Maladie et longue durée	1	15	1	204
Total	10	224	6	773

Taux absentéisme global	
CC4R	2,90 %
SIEOM	16,48 %
Total général	8,04 %

e. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel pour 2025

Afin d'accroître l'efficacité et la sécurité des projets au sein de la communauté de communes, il sera suggéré, en fonction des projets émergents et validés, d'envisager le recrutement d'agents spécialisés dans les domaines concernés.

Ces recrutements pourraient être ponctuels, alignés sur la durée des missions à accomplir. Il est crucial de garder à l'esprit que, qu'ils soient à l'étape de la réflexion, de l'étude ou de la mise en œuvre, les projets nécessitent une anticipation des ressources humaines pour assurer leur réussite.

Dans le cadre de la rédaction actuelle du Rapport d'Orientation Budgétaire, il apparaît essentiel d'anticiper les recrutements suivants :

- 1 chargé de mission Contrat local de santé (financé à 50% par l'ARS).
- 1 directeur d'office du tourisme
- 1 chargé de développement touristique pour remplacer le second agent.

La possibilité de mutualiser les moyens (humains et techniques) reste à explorer, offrant ainsi une attractivité accrue et la mutualisation des coûts.

III. Le Budget Annexe du SIEOM

A. Le contexte économique

L'équilibre économique de ce budget annexe reste à surveiller, notamment compte tenu de la hausse de la TGAP (65€/tonne en 2025, +10%), des fluctuations des participations des éco-organismes.

L'augmentation votée en 2024 de la redevance incitative a permis de limiter l'impact des augmentations de coûts constatées sur l'ensemble des filières de recyclage et sur les marchés de prestation. Elle permet de prévoir des investissements ambitieux et/ou nécessaires au maintien et au développement des structures.

B. SIEOM - Analyse rétrospective 2017 – 2024

a. Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	4 344 032,44 €	3 921 496,62 €	4 120 205,21 €	3 917 311,61 €	4 022 423,89 €	4 257 952,79 €	4 683 493,69 €	5 548 230,32 €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	3 745 446,25 €	3 865 596,67 €	3 983 320,19 €	3 966 736,84 €	4 047 132,43 €	4 001 436,91 €	4 051 163,05 €	4 825 974,64 €
SOLDE	598 586,19 €	55 599,95 €	136 885,02 €	-49 425,23 €	-24 708,54 €	256 515,88 €	632 330,64 €	722 255,68 €

b. L'état de la dette au 31/12/2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	87 579,40	1 077 651,20	1 000 781,50	923 629,12	846 185,90	768 443,48 €	768 443,48 €	690 393,22
Montant emprunté	150 000,00	1 000 000,00	0	€	0	- €	1 092 442,86 €	
Annuité en capital de la dette	6 117,12	12 234,24	93 360,64	92 071,75	91 105,09	90 138,42	89 171,75	88 205,09
Annuité Intérêts de la dette	2 573,16	2 306,44	14 919,37	13 631,87		12 396,00 €	11 121,49 €	9 838,10
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	2,02%	27,48%	24,29%	23,58%	20,22%	18,05%	16,41%	12,44%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	0,29%	0,32%	2,24%	2,33%	2,24%	2,09%	1,67%	1,59%
Nombre d'années d'Épargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	0.1	19.38	7.3			3,00	1,2	0.96

c. Les recettes et dépenses d'investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL des recettes d'investissement	49 873,00 €	1 382 394,16 €	50 827,40 €	75 325,74 €	18 943,80 €	9 313,21 €	82 166,90 €	570 045,6
TOTAL des dépenses d'investissement	182 858,55 €	344 621,85 €	430 559,73 €	199 207,23 €	701 189,33 €	417 034,35 €	176 294,23 €	454 969,2
SOLDE	- 132 985,55 €	1 037 772,30 €	-379 732,33 €	- 123 881,49 €	- 682 245,53 €	- 327 721,14 €	- 94 127,33 €	115 076,3

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

d. Les principales opérations d'investissement de 2024

N° Chapitre / Article	Libellé	RAR 2023	Montant prévu BP 2024	BP/DM 2024 + RAR 2023	Réalisé 2024	Reste à réaliser 2024	Commentaires RAR 2024
20	Immobilisations incorporelles	29 322,00 €	11 000,00 €	40 322,00 €	39 129,96 €	0,00 €	
2031	Frais études			0,00 €	2 628,00 €	0,00 €	
2033	Frais insertion		2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2051	Concessions et droits assimilés	29 322,00 €	9 000,00 €	38 322,00 €	36 501,96 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	19 601,94 €	653 700,00 €	790 855,94 €	272 385,55 €	157 431,08 €	
2135	Inst. Gles - agencemt -aménagement	0,00 €	258 000,00 €	375 554,00 €	35 538,34 €	3 615,32 €	Complément électrification conteneurs
2155	Outillage industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	536,50 €	0,00 €	
2158	Autres Outillages industriels	0,00 €	38 200,00 €	38 200,00 €	28 716,48 €	50 119,20 €	Badges entrée Dech. + Blocs béton plateforme DV
2181	Inst. Gles - agencemt -aménagement	0,00 €	254 500,00 €	254 500,00 €	112 276,50 €	91 203,31 €	Bennes + benne compacteur + clôture et plantation Dech.S + création haie intrusion Dech.G + automatisation portail
2182	Matériel de transport	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	38 426,20 €	0,00 €	
2183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00 €	13 000,00 €	22 300,00 €	10 244,35 €	0,00 €	
2188	Autres	10 301,94 €	40 000,00 €	50 301,94 €	46 647,18 €	12 493,25 €	achats bacs 4T
23	Immobilisation en cours	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	48 923,94 €	714 700,00 €	881 177,94 €	311 515,51 €	157 431,08 €	

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

IV. Les budgets des Zones d'Activités Economiques

A. Le contexte économique

La gestion, l'aménagement et le développement des activités économiques est une compétence obligatoire de l'EPCI.

Outre les opérations de commercialisation et d'entretien des zones, il n'est pas prévu de nouvel investissement sur les budgets annexes de zone.

- Le raccordement de la zone d'activités de la Garenne à Gournay en Bray :

Opération terminée

- L'aménagement de la zone d'activités de La Feuillie :

Opération terminée

- La zone d'activités de Gaillefontaine :

Il reste à vendre une parcelle d'une superficie de 1 856 m², une deuxième de 3 000 m² et une dernière parcelle non bornée d'environ 2 000 m².

La signalétique de l'ensemble des zones d'activité pour marquer l'identité de la CC4R et rafraîchir les orientations sera portée par le budget général, dans le cadre de la compétence développement économique.

V. Les perspectives 2025

Dans un contexte général qui appelle à la prudence, les perspectives 2025 doivent être mesurées et efficaces. Il est cependant inutile et contre-productif de ne pas se projeter sur des projets à n+2, afin de maintenir et développer les services publics, plus qu'indispensables dans cette ambiance.

A - Budget Principal

Les opérations engagées sont maintenues et amenées à être finalisées, on peut notamment relever les projets suivants :

- La maison médicale de Gournay en Bray : Les marchés de travaux ont attribué en décembre 2024. Les travaux vont débuter début 2025.
- Aménagement du PEM de Serqueux : Sous réserve de signer la convention d'occupation avec SNCF Gares et connexion, et SNCF Réseaux, il est prévu de réaliser les travaux au cours de l'année 2025.
- Cabinet dentaire à Gournay en Bray : la phase administrative (choix de l'architecte, obtention du permis de construire et consultation des entreprises devraient avoir lieu en 2025 pour des travaux en 2026).
- L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gournay en Bray et sa gestion, l'aménagement de terrains familiaux pour les gens du voyage sédentarisés (études/travaux/achat terrains et aménagement)
- La signalétique des zones d'activités
- Des travaux de consolidation de la gendarmerie à Gournay en Bray (problème structurel)

Inscriptions budgétaires proposées pour 2025 (nouvelles et reportées) :

Description	Montants estimés à inscrire au BP 2025	Fonctionnement / Investissement
Cabinets médicaux Gournay en Bray : Mission de maîtrise d'œuvre + travaux	500 000 €	Investissement
Cabinet dentaire Gournay en Bray	850 000€	
Espace de formation et de co working : communication et travaux	+/- 50 000 €	Investissement
Accueil gens du voyage : Etude et travaux aire d'accueil Gestion	200 000 €	Investissement / Fonctionnement
Aménagement de terrains familiaux pour sédentarisation : Etudes et travaux	300 000 €	Investissement
Gendarmerie de Gournay en Bray – Maîtrise d'œuvre et travaux	300 000 €	Investissement
Aménagement des locaux de Forges les Eaux : Etudes et travaux	30 000 €	Investissement
Travaux structure multi-accueil Gournay	20 000 €	
Signalétique des zones + vidéo protection	50 000 €	Investissement
Aménagement du PEM de Serqueux –Etudes et travaux	600 000 €	Investissement
Etude transfert de compétence Eau potable	50 000 €	Fonctionnement
Centre d'incendie et de secours de Gournay	437 500 €	Investissement
Fond de concours communes	150 000€	Investissement
TOTAL	+/- 3 500 000 €	

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250207-09_2025-DE

B Budget Annexe SIEOM

Inscriptions budgétaires proposées pour 2025 :

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'engager une réflexion sur la construction d'une nouvelle déchetterie, afin de mieux répondre aux exigences environnementales.

Description	Montants estimés à inscrire au BP 2025	Fonctionnement / Investissement
Plateforme déchets verts déchetterie de Gournay en Bray	+/- 100 000 €	Investissement
Garde-corps Gravats	+/- 25 000 €	Investissement
Garage de La Feuillie	+/- 50 000 €	Investissement
Renouvellement colonnes à verre	+/- 300 000 €	Investissement
Acquisition 10 bennes 38 m3	+/- 130 000 €	Investissement
Acquisition 4 bennes 15 m3	+/- 22 500 €	Investissement
Acquisition bacs roulants OM et CS (renouvellement marché)	+/- 60 000 €	Investissement
Renouvellement conteneur Recyclerie déchetterie de La Feuillie	+/- 6 000 €	Investissement
Création d'un vestiaire mixte au SIEOM	+/- 35 000 €	Investissement
Compacteur à cartons déchetterie de Gournay en Bray	+/- 40 000 €	Investissement
Renouvellement des caméras de surveillance	+/- 80 000 €	Investissement
Prestation de broyage de déchets verts déchetterie de Gournay en Bray	+/- 10 000 €	Fonctionnement
Prestation d'accompagnement pour le renouvellement des marchés	+/- 30 000€	Fonctionnement
Prestation d'accompagnement nouveau site de déchetterie	+/- 40 000€	Investissement
TOTAL	Environ 930 000€	

Nota : Ces montants estimatifs seront affinés pour le projet de budget 2025 et feront l'objet, autant que possible, de demande de subventions.

C Budgets Annexes Economiques

Inscriptions budgétaires sur 2025 : Report des crédits ouverts en 2024, en dépenses et en recettes.

Une réflexion est à mener avec les services de la DRFIP afin de fermer le budget annexe de la ZA de la Feuillie, les mouvements sur ce budget étant terminés.

Le budget annexe de la ZA de Gaillefontaine ne peut être fermé tant que des terrains sont encore disponibles à la vente.

D Budgets Annexes tourisme

Suite à la reprise en régie de l'office du tourisme, il est proposé de continuer l'entretien des chemins de randonnées. Une réflexion devra être faite sur l'éventuel passage supplémentaire afin de conserver les chemins praticables tout au long de l'année.

Il est proposé également une refonte du site internet de l'office du tourisme (budget de 15 000€), et ce afin de développer l'attractivité du territoire, la visibilité des prestataires, le référencement sur d'autres sites internet (SMA...).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°10/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-neuf heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbart, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédit budgétaires d'investissement sur le budget annexe du S.I.E.O.M.

- Vu l'article L1612-1 du C.G.C.T.,
- Vu la possibilité pour la collectivité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Vu la loi autorisant l'exécutif de la collectivité territoriale à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.

- Considérant que l'adoption du budget 2025 est prévue fin mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

Détail par article /chapitre :

Budget annexe SIEOM	Crédits ouverts BP 2024	25%
2031		- €
2033	2 000,00 €	500,00 €
2051	9 000,00 €	2 250,00 €
TOTAL Chapitre 20	11 000,00 €	2 750,00 €
2135	375 554,00 €	93 888,50 €
2158	38 200,00 €	9 550,00 €
2181	254 500,00 €	63 625,00 €
2182	50 000,00 €	12 500,00 €
2183	13 000,00 €	3 250,00 €
2188	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL Chapitre 21	771 254,00 €	192 813,50 €
2313	50 000,00 €	12 500,00 €
TOTAL chapitre 23	50 000,00 €	12 500,00 €
Total Général	832 254,00 €	208 063,50 €

En résumé :

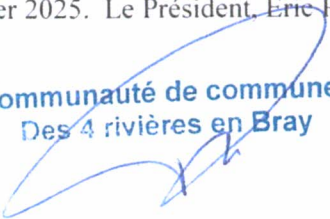
BP primitif 2024	1 117 576,74 €
RAR 2023	- 48 923,94 €
Chapitre 020	- 15 000,00 €
Chapitre 040	- 125 000,00 €
Chapitre 16	- 78 500,00 €
Chapitre 041	- 17 898,80 €
Crédit total =	= 832 254,00 €
Donc : 832 254 x 25%	= 208 063,50 €

Le conseil délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme au registre des délibérations
 Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes

Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°11/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-neuf heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbart, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermant excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : Délibération pour acter l'ouverture anticipée de crédit budgétaires d'investissement sur le budget principal de la CC4R.

- Vu l'article L1612-1 du C.G.C.T,
- Vu la possibilité pour la collectivité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Vu la loi autorisant l'exécutif de la collectivité territoriale à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés ci-dessous sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions visées au CGCT.

- Considérant que l'adoption du budget 2025 est prévue fin mars et qu'en l'absence d'adoption du budget, il convient de veiller à la continuité des actions relevant d'activités habituelles de la collectivité, il est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

<u>N° opération</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2024</u>	<u>RAR 2023</u>	<u>Plafond des crédits ouverts 25%</u>
101	Mobilier et matériel de bureau	5 000,00		1 250,00
111	Mobilier et matériel informatique	20 000,00	1 479,00	5 000,00
115	Agencement locaux Forges	90 000,00		22 500,00
116	MSP Forges les Eaux et Gaillefontaine	0,00		0,00
128	RAMI	3 000,00		750,00
129	MSP La Feuillie	0,00		0,00
131	MSP Gournay en Bray	530 000,00	21 552,00	132 500,00
133	Siège CC4R - Espace Coworking	277 000,32	299 325,68	69 250,08
135	Balisage chemins de randonnée secteur Forges	0,00		0,00
136	ZA de la Garenne	0,00		0,00
137	Crèche Amstramgram	65 900,00	0,00	16 475,00
138	Aire d'accueil des gens du voyage	500 000,00	42 480,00	125 000,00
140	Gendarmerie Gournay	0,00		0,00
141	Appareils téléalarme	2 600,00		650,00
142	Achats défibrillateurs structure ERP	0,00		0,00
145	Signalétique ZAC CC4R	50 000,00		12 500,00
146	Balisage circuit équestre	0,00		0,00
147	Aménagement PEM Serqueux	600 000,20	27 502,80	150 000,05
148	Vidéo protection des Zones d'activités et PEM	24 000,00		6 000,00
149	Logement la Feuillie	0,00		0,00
150	Participation travaux SDIS Gournay	437 500,00		109 375,00
152	Fonds de concours communes	150 000,00		37 500,00
153	Balisage circuit cyclo	0,00		0,00
154	Matériel et outillage technique	5 500,00		1 375,00
155	Logiciel Taxe de séjour	15 000,00		3 750,00
156	Opérations diverses	178 585,00		44 646,25
157	Subvention piscine Forges	62 500,00		15 625,00
158	Création de terrains familiaux	200 000,00		50 000,00
Chapitre 16	Participation au capital MES	80 000,00		20 000,00
TOTAL		3 296 585,52	392 339,48	824 146,38

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 076-200069730-20250210-11_2025-DE

En résumé :				
BP primitif 2024		4 510 598,88		
RAR de 2023		- 392 339,48		
Chapitre 16		- 206 441,00		
Chapitre 040		- 131 601,68		
Chapitre 041		- 483 631,20		
Donc :		= 3 296 585,52	X 25%	= 824 146,38€

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°12/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-neuf heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbart, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : AVANCEMENT DE GRADE 2025 – BUDGET PRINCIPAL CC4R

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe établi pour l'année 2025,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose à l'assemblée :

- la **suppression** de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- la **création** de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} mars 2025.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Les 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°13/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-neuf heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbert, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : renouvellement de la convention pour l'Espace de vie sociale (E.V.S) de Gaillefontaine.

- Vu la création de l'E.V. S de Gaillefontaine,
- Vu la convention tripartite de partenariat financier signé entre la CC4R en Bray, l'UFCV et la commune de Gaillefontaine qui précise les modalités de financement du fonctionnement de l'E.V. S

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président :

- A signer la convention de partenariat financier 2025,
- A verser la somme de 35 110,79€ pour le fonctionnement de l'E.V.S
- A signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°14/2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Ernemont la Villette, à dix-neuf heures trente, conformément à la convocation du 27 janvier 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 10 Votants : 58
Pour : 58 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Morda C. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Legendre F. Lemercier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. But D. Ancelin C. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Leroux C.

Absents excusés : D. Rimbert, N. Barthélémy, O. Dion, P. Dion.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- K. Buquet excusée, pouvoir à E. Broux.
- M. Beuvin excusé, pouvoir à D. Rouzé
- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à P. Dury
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- V. Baguet excusée, pouvoir à J. Blondé
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- T. Hermand excusé, pouvoir à B. Nottias
- S. Goulay excusée, pouvoir à D. But.

Secrétaire de séance : M. Coaillet.

Objet : Avenant à la convention VEOLIA - EPR pour la reprise des journaux, revues et magazines (JRM) issus de la collecte sélective

M le président explique que dans le cadre de notre engagement environnemental et de nos obligations en matière de gestion des déchets, le SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières en Bray se doit de traiter et de valoriser les déchets recyclables, notamment les journaux, revues et magazines (JRM) issus de la collecte sélective.
Situation actuelle :

Le contrat actuel de reprise des JRM est arrivé à expiration le 30 juin 2024. Afin d'assurer la continuité du service et d'améliorer les conditions de traitement de ces déchets, le SIEOM a demandé la prolongation de ce contrat. Ainsi, un avenant a été proposé pour une durée de 18 mois (du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le président à signer :

- L'avenant de reprise des JRM avec la société EPR pour une durée de 18 mois, du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025,
- Tout document afférent à ce contrat,
- Les futurs avenants, le cas échéant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le : 7 février 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

